



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 21 mars 2023

Composter, c'est pas compliqué !

Réduisez vos poubelles, ne jetez plus vos déchets alimentaires ! Que vous soyez en habitat individuel ou collectif, le SIBRECSA vous forme et vous accompagne pour installer gratuitement un composteur chez vous ! Profitez d'un engrais naturel de qualité qui améliorera vos plantes, la structure et la fertilité de votre sol !

RÉDUISONS NOS POUBELLES ET VALORISONS NOS DÉCHETS ALIMENTAIRES

COMPOSTER

C'EST PAS COMPLIQUÉ !

GRATUIT

JUSQU'À 30% DE DÉCHETS COMPOSTABLES

UN ENGRAIS NATUREL ET GRATUIT POUR LE JARDIN

UN RETOUR À LA TERRE QUI AMÉLIORE LA STRUCTURE ET LA FERTILITÉ DU SOL



FORMATIONS ET COMPOSTEURS GRATUITS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

www.sibrecsa.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BRÉDA ET DE LA COMBE DE SAVOIE
04 76 97 19 52 contact@sibrecsa.fr



L'essentiel à retenir

- ❖ **30% des déchets** jetés à la poubelle peuvent être compostés.
- ❖ **En maison ou en appartement, vous pouvez composter facilement** grâce au matériel fourni gratuitement par le SIBRECSA
- ❖ **Pour obtenir du bon compost**, jetez les bons déchets dans votre composteur et respectez les quelques règles simples du compostage.

C'est quoi le compostage ?

Le compostage est une décomposition naturelle de vos déchets alimentaires (épluchures, coquilles d'œufs, restes de repas...) **et de vos déchets du jardin** (feuilles mortes, fleurs fanées...), grâce à des organismes présents dans le sol (bactéries, champignons, vers...) et à la présence d'humidité et d'air.

Après plusieurs mois de "maturation", vous obtenez du compost mûr comparable à du terreau.

Écologique, gratuit et efficace, le compost vous sera bien utile pour enrichir la terre de votre jardin et de vos plantations.

Pourquoi composter vos déchets ?

30% des déchets jetés à la poubelle peuvent être compostés !

Composter permet :

- ❖ De réduire la quantité de déchets jetés à la poubelle et donc de protéger l'environnement.
- ❖ De fabriquer et d'utiliser du compost pour enrichir vos plantes et améliorer le sol de votre potager.
- ❖ D'économiser l'achat de terreau et d'engrais.

Comment vous procurer et installer un composteur ?

Pour pouvoir bénéficier d'un composteur gratuitement, connectez-vous sur le site internet www.sibreca.fr et inscrivez-vous à l'une des permanences de formation proposées par nos animatrices.

Vous devez impérativement habiter l'une des 43 communes du territoire du SIBRECSA pour pouvoir bénéficier de cette formation :

- ❖ **Communes Iséroises** : Allevard-les-Bains, Barraux, Chapareillan, Crêts-en-Belledonne, Hurtières, La Buissière, La Chapelle du Bard, Le Cheylas, Le Haut-Bréda, le Moutaret, Pontcharra, Saint-Maximin, Saint-Vincent-de-Mercuze, Sainte Marie du Mont, Tencin, Theys
- ❖ **Communes Savoyardes** : Apremont, Arbin, Arvillard, Bourget-en-Huile, Chignin, Détrier, La Chapelle Blanche, La Chavanne, La Croix-de-la-Rochette, La Table, La Trinité, Laissaud, Le Pontet, Le Verneil, Les Mollettes, Montmélian, Myans, Planaise, Porte-de-Savoie, Presle, Rotherens, Saint Pierre de Soucy, Sainte-Hélène-du-Lac, Valgelon-La Rochette, Villard d'Héry, Villard-Sallet, Villaroux

Le composteur se décline en deux versions au choix : un modèle en bois de 400 litres ou un modèle en plastique recyclé de 445 litres.



Vous aurez également une petite poubelle de cuisine ("bio-seau") pour collecter vos déchets alimentaires à jeter ensuite dans votre composteur.

D'une durée d'1h30, cette formation animée par une de nos animatrices vous permettra de vous familiariser avec le compostage et de repartir avec un composteur et un bioseau.

La formation a lieu aux bureaux administratifs du SIBRECSA à Pontcharra (441 Avenue Jean François Champollion, dans la zone industrielle de Pré Brun). En extérieur si le temps le permet, sinon à l'intérieur des locaux.

- ❖ **Offre limitée à un kit par foyer tous les 5 ans.**
- ❖ **Chaque bioseau supplémentaire** sera facturé 3.50 €.
- ❖ **Le SIBRECSA ne vend pas de composteur. Pour en récupérer un gratuitement**, il faut avoir bénéficié au préalable de la formation dispensée.

Et si vous habitez dans une copropriété ou un lotissement, comment jeter vos déchets alimentaires ?

Si vous habitez dans une copropriété ou un lotissement, **vous pouvez être à l'initiative de l'installation gratuite d'un site de compostage partagé.**

Contactez directement le SIBRECSA au 04 76 97 19 52 du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 15h45.

Vous serez accompagné dans la mise en place d'un site de compostage : conseils, choix du lieu, fourniture et mise en place du matériel, formation et suivi.

Où installer votre composteur au jardin ?

Installez votre composteur idéalement :

- ❖ **Sur une surface plane d'environ 1 m²**, en contact direct avec le sol.
- ❖ **Dans une zone semi-ombragée du jardin**, à l'abri du vent, et où l'eau de pluie ne risque pas de s'accumuler.
- ❖ **Avec un espace suffisant autour du bac** pour pouvoir venir aisément brasser le contenu du composteur et récupérer le compost.

Quels déchets jeter dans votre composteur ?

- ❖ **Jetez dans votre composteur :**
 - Les épluchures de fruits et légumes
 - Les coquilles d'œufs, de noix, pistaches...
 - Les thés et tisanes en sachet ou en vrac
 - Le marc de café et les filtres à café
 - Les mouchoirs en papier, essuie-tout et petits cartons (ex : boîte d'œufs)
 - Les plantes mortes et fleurs fanées
 - Les déchets du jardin en petite quantité : les feuilles mortes, les herbes indésirables, les branches broyées
- ❖ **Ne jetez pas dans votre composteur :**
 - Les emballages plastiques (y compris les sacs dits "compostables") et cartonnettes (boîtes de biscuits, de céréales...)
 - Litière minérale
 - Les bouchons en liège
 - La vaisselle jetable
 - L'huile minérale (corps gras, vaseline, paraffine...) et restes de sauces
 - Produits chimiques, tissu, verre, métal, etc.

Comment obtenir un bon compost ?

- ❖ **Pour faire un bon compost :**
 - Étalez bien vos déchets alimentaires et recouvrez-les avec de la matière sèche, comme vos déchets de jardin ou du "broyat" (branches broyées) par exemple.
 - Brassez vos déchets 1 à 2 fois par semaine à l'aide d'une fourche pour bien les aérer.
 - Mélangez différents types de déchets : fins, grossiers, humides, secs...
 - Vérifiez l'humidité de votre compost régulièrement et ajustez avec de la matière sèche si nécessaire
- ❖ **Récupérez votre compost mûr au bout de 6 à 12 mois.**
- ❖ **Utilisez votre compost** en l'étalant aux pieds de vos plantations et de vos haies ou en le dispersant sur votre pelouse.



Dans le cadre de la 10^e quinzaine Nationale du compostage de proximité « Tous au compost ! » (du samedi 25 mars au dimanche 9 avril 2023) et la Semaine Verte à Pontcharra (du lundi 27 mars au samedi 1^{er} avril 2023), le SIBRECSA se mobilise en proposant diverses animations dans le cadre du déploiement du compostage sur son territoire :

- ❖ **Lundi 27 mars 2023 :**
 - 10h - 11h : Livraison d'un composteur sur un site de compostage autonome en établissement à la Maison des Jeunes à Pontcharra et temps d'animation autour du compostage auprès des élèves de CE1 / CE2 à l'école Villard Benoit à Pontcharra.
 - 13h30 – 16h : Temps d'animation autour du compostage auprès des élèves de CE1 / CE2 à l'école Villard Benoit à Pontcharra.
- ❖ **Mercredi 29 mars 2023 :** ouverture et distribution de compost sur le site de compostage partagé R' de Récup à Pontcharra
- ❖ **Jeudi 30 mars 2023 :** Installation d'un composteur pédagogique à l'école primaire de Francin + animation auprès des élèves du CP au CM2.
- ❖ **Samedi 1^{er} avril 2023 :**
 - 11h30 – 13h : stand d'animation sur le compostage à Le Cheylas
 - 14h30 – 16h30 : stand de sensibilisation notamment autour de la pratique du compostage au parc Saint-Exupéry à Pontcharra
- ❖ **Mardi 4 avril 2023 :** formation de 14h-15h30 des jardiniers de Bien Vivre en Val Gelon aux jardins partagés à Valgelon-La Rochette

Une gestion des déchets engagée au quotidien

Le Syndicat Intercommunal du BRÉda et de la Combe de Savoie (SIBRECSA) représente un territoire de **55 974 habitants** issus de **43 communes** d'Isère et de Savoie.

Le syndicat encadre le cycle de vie complet de nos déchets au quotidien en organisant leur collecte, leur valorisation et leur traitement.



La réduction des déchets, par l'organisation d'actions de prévention et de sensibilisation ;



La valorisation organique, par le compostage des biodéchets de la cuisine et du jardin ;



La valorisation matière, par le recyclage (collecte sélective en points d'apport volontaire et dans les 5 déchèteries) ;



La valorisation énergétique, par l'incinération à l'usine de Pontcharra (collecte des ordures ménagères).

Le SIBRECSA est géré par **un comité syndical** composé de **57 élus membres** désignés par les conseils communautaires des **2 communautés de communes** adhérentes **Le Grésivaudan** et **Cœur de Savoie**. L'équipe du SIBRECSA est composée de **10 agents**. Plus d'informations sur www.sibreca.fr

